

Bruxelles, le 3.12.2025
COM(2025) 945 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

**Accélérer notre stratégie sur les matières premières critiques afin de nous adapter à une
nouvelle réalité**

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

Accélérer notre stratégie sur les matières premières critiques afin de nous adapter à une nouvelle réalité

INTRODUCTION

L'histoire a montré que, lorsqu'elle fait preuve de suffisamment d'ambition et dispose des outils adéquats, l'UE est capable de réduire les dépendances, même les plus ancrées. En atteste le plan *REPowerEU*¹, qui a remodelé notre paysage énergétique, notamment par la suppression progressive des importations de gaz russe. La Commission adopte aujourd'hui le plan d'action *RESourceEU*, qui applique aux matières premières critiques une logique similaire de réduction des risques et de diversification. *RESourceEU* mobilise un large éventail d'outils stratégiques et d'acteurs privés et publics afin que l'UE puisse accélérer collectivement la mise en œuvre de sa stratégie sur les matières premières critiques, réduire ses dépendances critiques et renforcer sa sécurité économique.

En 2024, l'UE a déjà présenté des mesures ambitieuses dans le règlement sur les matières premières critiques². Ce règlement fixe des objectifs clairs pour la sécurité de l'approvisionnement de l'UE: d'ici à 2030, l'UE devrait avoir la capacité d'extraire 10 %, de transformer 40 % et de recycler 25 % des matières premières stratégiques qu'elle consomme³. Parallèlement, elle devrait diversifier son approvisionnement afin de ne pas dépendre d'un seul pays pour plus de 65 % de sa demande. Si la direction est claire, il est essentiel que nous accélérions nos progrès en ce sens.

Les matières premières critiques sont essentielles à la compétitivité, à l'énergie propre et aux transitions numériques de l'UE, ainsi qu'à ses besoins en matière de défense et d'industrie aérospatiale et à sa sécurité alimentaire. Toutefois, pour la plupart des matières premières critiques (y compris les 26 qui sont nécessaires à la transition énergétique), l'UE est excessivement dépendante des importations en provenance de pays tiers. La Chine a établi sa domination sur les capacités de production mondiales à tous les stades de la chaîne de valeur, depuis l'extraction jusqu'à la fabrication de métaux ou d'aimants⁴. Cette emprise crée des dépendances pour l'UE et les autres partenaires, qui sont de plus en plus

¹ https://energy.ec.europa.eu/topics/markets-and-consumers/actions-and-measures-energy-prices/repowereu-3-years_fr.

² Règlement (UE) 2024/1252 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020.

³ Les matières premières stratégiques sont un sous-ensemble des matières premières critiques, définies dans le règlement sur les matières critiques et utilisées dans les technologies stratégiques pour la transition numérique et écologique ainsi que pour les industries aérospatiale et de la défense. La liste des matières premières critiques et des matières premières stratégiques est présentée aux annexes 1 et 2 dudit règlement.

⁴ Carrara, S., Baldassarre, B., Jakimów, M., Kuzov, T., Mc Govern, L. et al., *Deep dive on critical raw materials for wind turbines in the EU* (Analyse approfondie des matières premières critiques pour les éoliennes dans l'UE), Black, C. (éditeur), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2025, <https://data.europa.eu/doi/10.2760/5665594>, JRC141759.

instrumentalisées à des fins géopolitiques, ce qui peut porter gravement atteinte à l'industrie manufacturière européenne. L'UE se trouve actuellement face à une menace très réelle de crise de l'approvisionnement en matières premières critiques.

L'augmentation de la demande en matières premières critiques donne lieu à une véritable course géopolitique aux ressources. La Chine adopte une approche fondée sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, profitant de son pouvoir de marché dans le domaine des matières premières critiques pour étendre systématiquement sa position dominante dans les principales chaînes de valeur en aval (batteries, véhicules électriques ou éoliennes). Pour ce faire, elle use d'une combinaison de politiques et de pratiques d'économie non marchande, notamment l'octroi de subventions tout au long de la chaîne de valeur, qui lui permet d'augmenter sa production, de créer des surcapacités, de recourir à des pratiques déloyales en matière d'approvisionnement et de fixation des prix, d'imposer des transferts de technologie et d'investir dans le contrôle des chaînes de valeur dans les pays tiers.

En outre, au cours des trois dernières années, la Chine a adopté une série de mesures de contrôle des exportations, couvrant des matières premières critiques telles que le graphite, le gallium, le tungstène, le bismuth, le germanium et les terres rares, mais aussi des produits finaux tels que les batteries ou les équipements liés à la transformation d'éléments des terres rares. Les restrictions mises en place le 9 octobre 2025 incluaient des contrôles extraterritoriaux sur tout produit industriel ou de défense contenant certaines matières premières critiques. Leur suspension d'un an n'est qu'un répit, temporaire et partiel. Les acteurs industriels de l'UE sont toujours visés par d'autres mesures restées en vigueur, qui entraînent des blocages administratifs et des retards de livraison. Les producteurs européens de voitures et de machines, ainsi que les fabricants de dispositifs médicaux, se précipitent pour assurer leur approvisionnement en aimants permanents à base de terres rares. Étant donné qu'il existe peu de produits de substitution sur le marché, ils sont souvent laissés dans l'expectative, sans aucune visibilité sur le calendrier d'approbation des licences, et sont tenus de communiquer des informations commerciales sensibles.

Cette situation risque d'entraîner des interruptions de production et, à terme, des fermetures d'usines et des licenciements, tout en compromettant la sécurité économique, la compétitivité à long terme et les objectifs de transition de l'UE. Les dépendances critiques concernant certaines matières premières critiques risquent également d'entraver la capacité de l'UE d'atteindre les objectifs de préparation en matière de défense qu'elle s'est fixés pour 2030 et d'apporter un soutien militaire à l'Ukraine, ce qui présente un risque direct pour la sécurité et compromet les objectifs de la communication relative à la stratégie européenne en matière de sécurité économique⁵. Parmi les principaux objectifs de sécurité économique figurent également la résilience de ces chaînes d'approvisionnement stratégiques, leur protection contre les ingérences extérieures et la prévention des dépendances à risque. D'autres acteurs mondiaux ont pris des mesures pour réduire leurs dépendances, comme les États-Unis, qui participent à des projets de matières premières critiques portant sur des engagements d'achat au bénéfice de l'UE et signent des partenariats avec des pays partenaires.

Il est désormais indispensable que l'UE, dans le cadre d'une approche «Équipe Europe» cohérente, prenne des mesures plus fortes et plus rapides puisque les forces du marché ne peuvent pas opérer elles-mêmes la diversification nécessaire. Du fait de l'inégalité des conditions de concurrence, il est souvent plus coûteux de produire dans l'UE que dans d'autres régions, comme c'est le cas pour les aimants permanents, dont le coût de

⁵ COM/2025/977 final.

production peut être jusqu'à trois fois plus élevé. Cela s'explique par diverses raisons, allant des prix de l'énergie ou le caractère plus strict des environnements réglementaires. En outre, la manipulation pure et simple du marché par les opérateurs historiques engendre une instabilité des prix et affaiblit l'intérêt économique des projets européens de matières premières critiques. Cela dissuade les industries européennes en aval de s'engager dans des accords d'achat à long terme avec des fournisseurs de l'UE. L'UE doit remédier aux difficultés rencontrées par les nouveaux arrivants pour opérer sur un marché fortement concentré, en particulier lorsque d'autres acteurs recourent à des pratiques d'économie non marchande et à des comportements motivés par des intérêts géopolitiques ou d'autres intérêts non économiques.

La Commission adopte donc le **plan d'action RESourceEU** dans le but d'accélérer la réalisation des objectifs du règlement sur les matières premières critiques, de préserver et d'accroître la production de matières premières critiques primaires et secondaires dans l'UE, de renforcer la résilience de l'UE face aux ruptures d'approvisionnement et de tracer la voie vers une diversification plus rapide des chaînes d'approvisionnement en matières premières critiques. Le plan d'action RESourceEU complète d'autres mesures visant à faire progresser l'UE dans la réalisation de ses objectifs en matière de sécurité économique, dans le cadre d'une approche stratégique présentée dans la communication relative à la stratégie européenne en matière de sécurité économique, et contribue à la réalisation des objectifs fixés dans la communication sur le pacte pour une industrie propre⁶.

Bien que le plan d'action puisse soutenir toutes les matières premières critiques, dans l'immédiat, l'accent est mis sur le renforcement des chaînes de valeur des aimants permanents à base de terres rares, des matières premières pour batteries et des matières premières liées à la défense, compte tenu de leur dimension stratégique pour les objectifs de l'Europe en matière de compétitivité, de transition et de préparation de la défense. Dans cette perspective, le plan d'action prévoit des mesures destinées à accélérer le déploiement de projets dans le secteur des matières premières critiques susceptibles de devenir opérationnels en 2029 et avant cette date. Une fois mis en œuvre, ces projets matures peuvent contribuer de manière significative à réduire les dépendances de l'UE et à faire avancer le reste de la chaîne de valeur, permettant ainsi de poser les bases d'une industrie des matières premières critiques compétitive en Europe et du succès de tous les projets stratégiques actuels et futurs dans le secteur des matières premières critiques. La circularité jouera un rôle central dans cette entreprise, grâce au soutien des projets de recyclage et des incitations réglementaires à valoriser les matières premières.

1. SECURISER L'APPROVISIONNEMENT PAR L'INTERMEDIAIRE DU CENTRE EUROPEEN DES MATIERES PREMIERES CRITIQUES

Le défi lié aux matières premières critiques nécessite une surveillance stratégique et une réponse structurelle à long terme de la part de l'UE afin d'atteindre les objectifs du règlement sur les matières premières critiques et du plan d'action RESourceEU.

S'inspirant de l'Organisation japonaise pour la sécurité des métaux et de l'énergie (JOGMEC), la Commission mettra en place en 2026 un centre européen des matières premières critiques (ci-après le «centre») chargé d'aider à assurer l'accès de l'industrie européenne aux matières premières critiques. Le centre développera une veille systémique sur la chaîne de valeur des matières premières critiques et sur les marchés primaire et

⁶ COM/2025/85 final.

secondaire, afin d'orienter les actions européennes et nationales en matière d'investissement, de constitution de stocks et d'achats communs.

En utilisant cette veille, le centre jouera un rôle central dans l'orientation des actions et du financement, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national tout au long de la chaîne d'approvisionnement des matières premières critiques de l'UE, et, en particulier, dans les projets stratégiques, en s'appuyant sur des instruments financiers adaptés aux besoins des projets, qu'il s'agisse de prêts, de garanties ou de fonds propres, en coopération avec les établissements financiers publics et privés et les fonds des États membres consacrés aux matières premières critiques. En tant que gestionnaire de portefeuille, le centre englobera des activités tant nationales que mondiales visant à mettre en place une chaîne de valeur diversifiée, durable et sûre pour les matières premières critiques primaires et secondaires. Le centre assurera également le suivi des projets tout au long de leur cycle de développement et de leurs activités afin de veiller à ce qu'ils se développent rapidement et à ce qu'ils poursuivent leurs activités dans l'UE et dans des pays partenaires de confiance.

Le centre servira de bouclier pour soutenir la compétitivité de l'UE à long terme et la résilience du marché unique en facilitant la constitution de stocks stratégiques de matières premières critiques primaires et secondaires, en coordination avec les acteurs industriels de l'UE et les États membres. Afin d'assurer la viabilité des projets et de développer les stocks, le centre sera doté du mandat nécessaire pour mener des opérations d'achats groupés et mettre en relation l'offre et la demande. Le centre accordera également la priorité à l'achat de matières premières critiques présentant un intérêt pour les secteurs stratégiques de l'Union, tels que l'aérospatial et la défense, tout en assurant la cohérence et la complémentarité avec les efforts de constitution de stocks déployés par les États membres et l'industrie.

Le centre entrera en activité en 2026, et s'appuiera sur les mécanismes du règlement relatif aux matières premières critiques et sur le plan d'action RESourceEU. La Commission proposera également, d'ici au deuxième trimestre de 2026, des instruments législatifs afin de le doter des outils nécessaires pour mener toutes les activités envisagées dans un second temps.

2. PROMOUVOIR ET ACCELERER LES PROJETS PRIORITAIRES

La désignation et le soutien des projets pertinents sont des conditions essentielles à l'instauration d'une chaîne d'approvisionnement européenne en matières premières critiques et à la diversification des sources d'approvisionnement de l'UE. La Commission a déjà approuvé 60 projets stratégiques au titre du règlement sur les matières premières critiques, dont 13 dans des pays tiers⁷. Parmi ces projets stratégiques et autres projets liés aux matières premières critiques, certains peuvent être déployés à très court terme pour aider l'UE à réduire ses dépendances à l'égard d'un seul pays d'origine de 30 à 50 % d'ici à 2029 au plus tard pour les chaînes de valeur des matières premières liées aux batteries, aux terres rares ou à la défense⁸. Afin d'atteindre la capacité de production nécessaire, ces projets doivent mobiliser quelque 2,15 milliards d'euros pour répondre à leurs besoins financiers estimés, en ce qui concerne tant les dépenses d'investissement que les dépenses opérationnelles. Cet objectif ne peut être atteint sans intervention publique

⁷ https://single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/raw-materials/areas-specific-interest/critical-raw-materials/strategic-projects-under-crma/selected-projects_fr.

⁸ Estimations fondées sur les capacités de production prévues annoncées.

pour réduire les risques liés aux projets et mobiliser les investissements privés substantiels nécessaires.

Il convient donc de mobiliser des outils de réduction des risques et d'éliminer les goulots d'étranglement réglementaires afin d'accélérer le démarrage de ces projets pertinents. À défaut, les projets seraient freinés par la réticence des investisseurs à s'engager dans des opérations complexes à long terme et par les intérêts limités de l'industrie en aval à conclure des engagements d'achat au bénéfice de l'UE.

2.1. Créer une plateforme de financement pour les matières premières critiques afin d'accélérer les projets en la matière dans l'UE et dans les pays partenaires

La Commission, les États membres et les institutions financières publiques et privées se sont déjà engagés à soutenir les projets stratégiques sélectionnés au début de cette année dans le cadre du règlement sur les matières premières critiques. Pour favoriser le développement d'une chaîne de valeur européenne des matières premières critiques, il est également indispensable de disposer de suffisamment de capitaux privés au sein de l'UE. Dans cette perspective, l'union de l'épargne et des investissements jouera un rôle essentiel pour faciliter l'accès des entreprises de l'UE au financement privé à chaque étape de leur cycle de vie.

Une série de programmes de financement de l'UE apportent un soutien à la chaîne de valeur des matières premières critiques. Dans le cadre de l'appel lancé en 2024 au titre du **Fonds pour l'innovation**, cinq projets relatifs aux matières premières critiques ont été attribués pour un montant de 376 millions d'euros, notamment le projet stratégique Polvolt portant sur la fabrication d'une installation de recyclage à faibles émissions pour les matières premières pour batteries en Pologne. En outre, le label STEP a été attribué à plusieurs projets du Fonds pour l'innovation afin de faciliter le financement au niveau national. Le **Fonds pour une transition juste** a financé à hauteur de 18,7 millions d'euros le projet d'aimants à base de terres rares de Neo Performance en Estonie.

Dans le cadre de sa nouvelle initiative stratégique en matière de matières premières critiques, la **Banque européenne d'investissement (BEI)** s'est engagée à fournir jusqu'à deux milliards d'euros de financement par an pour des projets liés aux matières premières critiques, au moyen de prêts, dont des prêts d'amorçage-investissement, et de fonds privés⁹. À ce jour, elle a déjà financé les projets stratégiques UpCatalyst (transformation du graphite) et Keliber (extraction et transformation du lithium) par des accords de prêt, également soutenus par InvestEU. La BEI a mis en place un soutien consultatif spécifique sur les matières premières critiques afin de contribuer à rendre les projets dans ce secteur plus intéressants pour les financiers, en fournissant une assistance technique et des orientations sur la structuration des projets en vue d'attirer les investissements.

La **Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)**, avec le soutien de la Commission, a lancé un mécanisme visant à mobiliser 100 millions d'euros pour investir des fonds propres dans des projets d'exploration des matières premières critiques¹⁰. La BERD a également investi environ 6 millions d'euros en fonds propres dans

⁹ <https://www.eib.org/fr/press/all/2025-156-eib-steps-up-financing-for-european-security-and-defence-and-critical-raw-materials>.

¹⁰ [EBRD and EU to mobilise up to €100 million for critical raw materials investments](#) (La BERD et l'UE mobiliseront jusqu'à 100 millions d'euros en faveur des investissements dans les matières premières critiques).

le projet stratégique EuroManganese en République tchèque et 3,6 millions d'euros dans le projet stratégique Sarytogan Graphite au Kazakhstan¹¹¹². **Le financement de la réduction des risques au niveau de l'UE est essentiel pour soutenir le développement d'une chaîne de valeur européenne des matières premières critiques de l'UE, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires, suivant une approche pratique, axée sur les résultats et sur les projets.** Dans un premier temps, la Commission coordonnera les sources de financement des matières premières critiques, actuellement fragmentées, ainsi que les différents acteurs concernés. Elle apportera une plus grande cohérence à toutes ces actions, qu'il s'agisse du financement de la recherche, de l'augmentation du financement ou de la gestion des subventions. La Commission s'efforcera également d'éviter la rupture des liens entre les instruments d'action intérieure et extérieure afin de promouvoir tous les projets pertinents pour l'UE et de garantir une approche fondée sur la chaîne de valeur à l'égard des projets dans le secteur des matières premières critiques, en tenant compte de la contribution des PME.

La Commission mettra en place une plateforme de financement des matières premières critiques afin de coordonner le soutien financier sur le plan stratégique, de fournir une assistance technique aux promoteurs de projets et aux administrations nationales, et d'accélérer le développement des projets. La plateforme de financement réunira différents piliers afin d'apporter un soutien aux projets pertinents tout au long de la chaîne de valeur, en mettant particulièrement l'accent sur le recyclage, et aux différents niveaux de maturité technologique (de l'innovation au déploiement sur le marché):

- **InvestEU** fournit une capacité critique de réduction des risques pour les projets dans le secteur des matières premières critiques tout au long de la chaîne de valeur. La Commission prévoit de mobiliser environ 2 milliards d'euros d'investissements supplémentaires liés aux matières premières critiques au cours de la période 2026-2027, notamment grâce au renforcement du programme «omnibus» InvestEU.
- En outre, le **Fonds pour l'innovation** soutiendra des projets innovants tout au long de la chaîne de valeur des matières premières critiques: l'appel de 2025 consacrera un milliard d'euros à la fabrication de technologies propres, en mettant fortement l'accent sur le renforcement des chaînes de valeur des matières premières critiques pour les applications technologiques propres dans l'UE, telles que les aimants permanents et les batteries à base de terres rares.
- Le train de mesures **Battery Booster**, doté d'une enveloppe de 1,8 milliard d'euros, sera également destiné à financer, dans le secteur des matières premières critiques, des projets essentiels pour la chaîne de valeur des batteries, notamment le lithium, le cobalt, le nickel, le manganèse et le graphite, pour un montant maximal de 300 millions d'euros.
- Compte tenu de leur importance pour l'industrie de la défense, la Commission s'emploiera, avec les États membres, à intégrer les matières premières critiques parmi les domaines prioritaires dans le cadre du régime de sécurité de l'approvisionnement et des priorités de financement du prochain **programme pour l'industrie européenne de la défense**¹³.

¹¹ [Euro Manganese equity | We invest in changing lives.](#)

¹² [AsxDownload.aspx.](#)

¹³ https://defence-industry-space.ec.europa.eu/eu-defence-industry/edip-dedicated-programme-defence_fr.

En 2026, la Commission lancera une nouvelle approche du financement des projets, qui mettra l'accent sur l'amélioration de leur viabilité à long terme dans le secteur des matières premières critiques en encourageant et en sécurisant leurs débouchés commerciaux au sein de l'UE. Cette approche sera principalement axée sur l'accroissement de la demande de l'UE pour des chaînes d'approvisionnement en matières premières critiques diversifiées et résilientes.

En 2026, au moins 700 millions d'euros seront mis à disposition au titre du **Fonds pour l'innovation** dans le cadre de l'appel consacré à la fabrication de technologies propres et aux chaînes d'approvisionnement en matières premières critiques. Tant les projets liés aux technologies propres que ceux liés aux matières premières critiques pourront participer à cet appel, et la Commission favorisera une approche intégrée en donnant la priorité aux projets de production de technologies propres, fondés sur un approvisionnement en matières premières critiques au moyen d'engagements d'achat de la production intérieure ou auprès d'autres sources diversifiées de partenaires fiables. Si le promoteur du projet montre que cela n'est pas faisable, un plan de diversification rapide de l'approvisionnement en matières premières critiques sera nécessaire. Les États membres seront invités à contribuer au financement de cet appel sous la forme d'une subvention en tant que service, compatible avec les aides d'État.

En outre, la Commission, en collaboration avec les États membres et les établissements financiers intéressés, œuvrera à la création d'instruments financiers de réduction des risques, comme des contrats sur différence, afin d'encourager davantage de tels engagements d'achat de la production.

Conformément à la communication de l'UE sur la sécurité économique, il sera essentiel de veiller à ce que les projets soutenus continuent de garantir la sécurité de l'approvisionnement. La Commission, en collaboration avec la BEI et la BERD, fixera des conditions strictes afin de garantir que les projets dans le secteur des matières premières critiques soutenus par des fonds de l'UE livrent les résultats escomptés sur les marchés visés.

Le centre européen des matières premières critiques jouera un rôle central dans le suivi et le soutien de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, et **coordonnera les activités de la plateforme de financement des matières premières critiques.**

De manière générale, dans le cadre d'une approche «Équipe Europe», l'UE devrait mobiliser 3 milliards d'euros de fonds de l'UE au cours des 12 prochains mois pour soutenir directement la chaîne de valeur des matières premières critiques.

2.2. Exploiter les capacités des États membres et des régions

L'ampleur du défi nécessite d'adopter une approche globale, en maximisant les synergies entre le soutien au niveau de l'UE et les financements des administrations nationales et locales. La France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas ont lancé des **fonds nationaux pour les matières premières critiques** et d'autres pays envisagent des actions similaires. Les États membres sont incités à mobiliser leurs fonds nationaux en faveur des matières premières critiques afin de permettre le déploiement rapide de projets contribuant à la résilience de la chaîne de valeur de l'Union. Ils sont encouragés, à cette fin, à exploiter pleinement les possibilités d'octroyer des aides aux projets admissibles, notamment sur la base des régimes d'aides d'État autorisés par l'encadrement des aides d'État dans le cadre du pacte pour une industrie propre. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours des programmes de la politique de cohésion, la Commission invite les États membres et les

régions à allouer jusqu'à 1 milliard d'euros au soutien de projets stratégiques sélectionnés au titre du règlement sur les matières premières critiques. Des fonds sont d'ores et déjà réaffectés à des investissements contribuant à la réalisation des objectifs de la **plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP)**, ce qui englobe les chaînes de valeur des matières premières critiques¹⁴.

Parallèlement, les États membres sont encouragés à utiliser l'assistance financière pour constituer des stocks de matières premières afin d'améliorer la disponibilité des produits de défense conformément au règlement **«Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE)**¹⁵. Les États membres qui sont également alliés de l'OTAN peuvent s'appuyer sur la déclaration du sommet de La Haye pour orienter les financements vers les projets dans le secteur des matières premières critiques liés à la défense dans le cadre de leur engagement à consacrer 1,5 % du PIB au renforcement de leur sécurité¹⁶.

Il est essentiel de poursuivre la coopération et la coordination entre l'UE et le niveau national afin de maximiser les effets de l'intervention publique. C'est pourquoi la Commission continuera de collaborer avec les États membres et les établissements financiers pour coordonner le déploiement des instruments de financement des matières premières critiques au sein du **comité des matières premières critiques**.

2.3. Mettre en œuvre des partenariats internationaux en faveur de projets concrets

Les partenariats internationaux sur les matières premières livrent des résultats concrets pour l'UE et ses partenaires. Au niveau bilatéral, des projets, des investissements et des programmes de coopération sont menés dans le cadre des partenariats. Auprès de ses 15 partenaires, la Commission a identifié un portefeuille de 60 projets présentant un intérêt direct pour l'UE¹⁷. Ces dernières années, les importations de matières premières critiques en provenance du Canada, du Kazakhstan, du Groenland, du Chili et de Namibie ont augmenté tant en volume qu'en valeur¹⁸.

Toutefois, l'évolution de la situation mondiale impose d'adopter une approche plus opérationnelle des partenariats stratégiques et des initiatives multilatérales. La Commission, dans le cadre d'une approche axée sur les projets, fournira une boîte à outils afin de soutenir les projets pertinents à différents stades de leur développement et de s'assurer qu'ils génèrent une forte valeur ajoutée locale et d'autres avantages socio-économiques. Premièrement, dans le cadre d'Horizon Europe 2021-2027, la Commission lancera un partenariat européen cofinancé composé d'États membres et de pays tiers afin de cofinancer des projets de recherche et d'innovation tout au long de la chaîne de valeur

¹⁴ https://strategic-technologies.europa.eu/index_fr.

¹⁵ Règlement (UE) 2025/1106 du Conseil du 27 mai 2025 établissant l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe par le renforcement de l'industrie européenne de la défense» («instrument SAFE»).

¹⁶ [Déclaration du sommet de La Haye | Texte officiel de l'OTAN](#).

¹⁷ Argentine, Australie, Canada, Chili, République démocratique du Congo, Groenland, Kazakhstan, Namibie, Norvège, Rwanda, Serbie, Afrique du Sud, Ukraine, Ouzbékistan et Zambie.

¹⁸ Par exemple, les importations de matières premières critiques à partir du Kazakhstan ont augmenté à la fois en volume (de 32 153,3 tonnes à 673 982,9 tonnes) et en valeur (de 188 millions d'euros à 662 millions d'euros) au cours de la période 2000-2024. En ce qui concerne plus spécifiquement le Canada, les importations totales de l'UE de certaines matières premières critiques ont augmenté entre la période antérieure à l'AECG (2012-2016) et la période postérieure à l'AECG (2017-2023). Les importations de lithium dans l'UE ont augmenté de 11 %, celles de graphite de 33 %, celles de manganèse de 28 % et celles d'éléments de terres rares de 24 %.

des matières premières critiques, pour un budget total prévu de 300 millions d'euros¹⁹. Deuxièmement, les instruments financiers de la stratégie «Global Gateway» soutiendront des projets stratégiques et d'autres projets pertinents en dehors de l'UE, en veillant à ce que les approvisionnements soient orientés vers des engagements d'achat au bénéfice de l'UE, comme c'est le cas pour le projet Malmbjerg de molybdène, porté par Greenland Resources. Les instruments de garantie du FEDD+ seront utilisés pour attirer des capitaux publics et privés dans des environnements complexes et à haut risque dans le domaine des matières premières critiques. Troisièmement, la task-force de la BEI sur les matières premières critiques et la facilité de la Commission pour les matières premières critiques fourniront une assistance technique, en soutenant des projets prometteurs pour parvenir à la bancabilité. Les projets plus matures pourraient ensuite être soutenus par une garantie ou des instruments de financement mixte du Fonds européen pour le développement durable Plus.

Par ailleurs, l'UE devrait mobiliser tous ses outils diplomatiques et économiques en vue de faciliter la conclusion rapide de contrats entre les entreprises européennes et celles de pays tiers tout au long de la chaîne de valeur des matières premières.

2.4. Accélérer la mise en œuvre des projets

La Commission s'emploie à assurer la viabilité à long terme des projets pertinents de l'UE en rationalisant et en simplifiant la procédure d'octroi des autorisations.

Le **règlement sur les matières premières critiques** apporte une première réponse aux incertitudes liées aux **autorisations** en imposant aux États membres le respect de délais stricts pour l'octroi des autorisations des projets stratégiques (27 mois pour les projets d'extraction et 15 mois pour les projets de transformation et de recyclage) et la mise en place d'un ou de plusieurs points de contact uniques pour coordonner la procédure d'octroi des autorisations des projets. Toutefois, les États membres qui n'ont pas encore mis en place de **point(s) de contact unique(s)** devraient le faire immédiatement, et tous les États membres devraient doter leur administration des ressources nécessaires pour se conformer aux délais d'octroi des autorisations des projets stratégiques prévus par le règlement sur les matières premières critiques. L'absence de point de contact unique, en particulier pour les projets désignés comme stratégiques, à l'instar du projet d'extraction de cuivre de Rovina en Roumanie, entrave l'accélération des procédures d'autorisation.

La Commission réexamine et adapte actuellement son cadre juridique afin de supprimer tout goulet d'étranglement réglementaire et ainsi libérer le potentiel de production et de recyclage au niveau intérieur.

Dans un premier temps, elle présentera une proposition en vue de l'accélération de l'octroi des autorisations environnementales, qui comprendra des dispositions destinées à accélérer l'octroi d'autorisations pour les projets dans le secteur des matières premières critiques.

En outre, afin d'accroître les synergies et la complémentarité entre la stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau et le règlement sur les matières premières critiques, **la Commission publiera, au premier trimestre de 2026, un document d'orientation visant à permettre une mise en œuvre plus simple et plus harmonisée, dans les États membres, de la législation de l'UE en matière d'autorisation environnementale, y**

¹⁹ https://cordis.europa.eu/programme/id/HORIZON_HORIZON-CL4-INDUSTRY-2025-01-MATERIALS-64.

compris des aspects liés au secteur minier. Le document d'orientation clarifiera des éléments tels que la conformité des normes de qualité environnementale au niveau de l'ensemble de la masse d'eau et favorisera une conformité plus aisée et plus rapide. Il confirmera également que la législation permet de tenir compte des concentrations de fond «naturelles» lors de l'évaluation de l'état chimique des eaux de surface.

Outre ces orientations, **d'ici au deuxième trimestre de 2026, la Commission réexaminera et révisera la directive-cadre sur l'eau** en s'appuyant sur les contributions et les expériences des parties prenantes dans les États membres, et accordera une attention particulière à la simplification et à la nécessité de supprimer les éventuels goulets d'étranglement, afin de promouvoir la circularité et l'accès aux matières premières critiques dans l'UE, tout en protégeant l'environnement et la santé humaine.

La Commission tiendra également compte des réalités opérationnelles spécifiques des secteurs de l'extraction, du recyclage et de la transformation lors de la révision annoncée du règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (règlement REACH), et lors de la mise en œuvre actuelle et des éventuelles révisions futures de la directive sur les agents cancérigènes ou mutagènes et les substances reprotoxiques (DCMR), tout en maintenant pleinement le niveau le plus élevé de protection des travailleurs, de la santé et de l'environnement^{20,21}.

Outre l'octroi d'autorisations, les activités liées aux matières premières critiques nécessitent des conditions favorables. La Commission a lancé un projet visant à favoriser une **coopération industrielle bénéfique tout au long de la chaîne de valeur des matières premières critiques**, y compris la coopération entre les PME, dans le respect du droit de la concurrence. Elle est également prête à fournir des orientations aux entreprises participant à des projets de coopération industrielle visant à renforcer l'efficacité.

Enfin, l'UE prend également des mesures pour répondre aux besoins en capital humain des activités liées aux matières premières critiques en établissant un partenariat à grande échelle en matière de compétences dans le domaine des matières premières critiques et en créant une académie des matières premières afin de promouvoir les compétences utiles à la main-d'œuvre dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières critiques^{22,23}.

Actions visant à promouvoir et à accélérer les projets prioritaires
La Commission mettra en place une plateforme de financement des matières premières critiques reposant sur plusieurs piliers afin de réduire les risques liés aux projets dans le secteur des matières premières critiques par divers instruments de l'UE, notamment InvestEU, le Fonds de l'UE pour l'innovation, le train de mesures Battery Booster ou le programme pour l'industrie européenne de la défense. L'objectif sera de mobiliser 3 milliards d'euros au cours des 12 prochains mois.

²⁰ Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

²¹ Directive 2004/37/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail.

²² https://pact-for-skills.ec.europa.eu/document/download/9a32c1f7-66e4-4af9-86db-df5a25856db7_en.

²³ <https://eitrawmaterials.eu/rawmaterials-academy>.

La Commission, les États membres et les pays partenaires poursuivront la mise en œuvre des partenariats stratégiques en accélérant le soutien aux projets dans les pays tiers au moyen d'instruments d'assistance technique, de garantie et de financement mixte étayés par des outils diplomatiques et économiques de l'UE.

Afin de donner un coup d'accélérateur à la mise en œuvre du plan d'action RESourceEU, la Commission et la BEI débloquent aujourd'hui un soutien financier pour deux projets dans le secteur des matières premières critiques qui répondront rapidement aux besoins de l'UE: le projet de molybdène de Malmbjerg de Greenland Resources visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement du secteur de la défense; et le projet stratégique d'extraction de lithium de Vulcan en Allemagne, qui doit contribuer à l'approvisionnement en matières premières pour batteries. Le projet a obtenu un soutien financier de 250 millions d'euros de la Banque européenne d'investissement.

La Commission proposera des ajustements au cadre réglementaire de l'UE **relatif à l'octroi d'autorisations** afin d'améliorer les conditions-cadres pour aider les projets dans le secteur des matières premières critiques à devenir opérationnels plus rapidement.

D'ici au premier trimestre de 2026, la Commission publiera un document d'orientation sur la directive-cadre sur l'eau et, pour le deuxième trimestre de 2026 au plus tard, elle procédera à son réexamen et à sa révision.

3. LIBERER LE POTENTIEL DE CIRCULARITE ET D'INNOVATION

3.1. Maintenir les matières premières critiques dans l'UE et recycler les ressources déjà disponibles

Le recyclage des matières premières critiques est essentiel pour accroître les capacités de production de l'UE. Pourtant, aujourd'hui, la collecte moyenne des produits en fin de vie dans l'UE est de 40 %, et moins de 1 % des éléments de terres rares sont recyclés dans l'UE²⁴. En d'autres termes, il existe un flux de débris d'aimants permanents et de produits en fin de vie qui sort de l'UE, reste inutilisé ou, pire encore, finit dans une décharge. À condition de disposer des matières premières et incitations appropriées, les recycleurs de terres rares de l'UE tels que Carester et Solvay en France ou Inspiree en Italie pourraient intensifier leurs activités et ainsi contribuer à la production de 3 800 tonnes d'aimants permanents à base de terres rares au cours des prochaines années, ce qui correspond à environ 20 % de la demande actuelle.

C'est pourquoi, d'ici au deuxième trimestre de 2026, la Commission proposera des restrictions à l'exportation de débris et de déchets d'aimants permanents à partir de l'UE, sur la base d'une évaluation approfondie, en tenant dûment compte de ses obligations internationales et de ses partenariats avec les pays tiers. En fait, face à la menace d'une pénurie d'approvisionnement en éléments de terres rares nécessaires à la fabrication d'aimants permanents, il est indispensable de mettre en place des mesures spécifiques pour garantir l'accès aux matières premières nécessaires, en fonction des capacités de production et d'expansion de l'UE. Il s'agit notamment de créer dans la nomenclature combinée et dans le catalogue européen des déchets un sous-code au niveau de l'UE permettant d'identifier et de suivre les flux d'aimants permanents et de produits en fin de vie qui en contiennent. Ces mesures devront s'accompagner d'un renforcement de la mise

²⁴ MC GOVERN, L., TAPOGLOU, E. et GEORGAKAKI, A., *Material streams from wind energy decommissioning to 2050* (Flux de matières issues du déclassement d'éoliennes jusqu'en 2050), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2025, https://data.europa.eu/doi/10.2760/0326924_JRC139814.

en application par les États membres de la législation contre les flux illicites aux frontières extérieures.

Par l'acte d'exécution relatif à l'étiquetage du règlement sur les batteries, **la Commission veillera à ce que les matières premières pour batteries puissent être valorisées et recyclées plus aisément.** Le recyclage des batteries nécessite également l'accès au broyat noir, qui reste un défi pour l'industrie européenne. Le centre commun de recherche estime que l'UE pourrait traiter environ 50 % à 65 % du broyat noir qu'elle produit, ce qui porterait à un million le nombre de nouvelles batteries de véhicules électriques par an. Toutefois, cette capacité demeure largement sous-utilisée et une part importante du broyat noir de l'Europe est toujours exportée vers l'Asie en vue de sa valorisation finale. Afin de réduire ce risque, ainsi qu'il a été décidé en mars 2025, les batteries lithium-ion usagées et le broyat noir seront classés comme déchets dangereux en septembre 2026²⁵. Cela signifie que les exportations vers des pays non membres de l'OCDE seront interdites au-delà de cette date. La Commission fera en sorte que cette interdiction soit appliquée de manière effective et qu'elle ne soit pas contournée, et présentera, si nécessaire, des mesures visant à restreindre encore davantage les exportations de broyat noir. Les projets de recyclage de matières premières pour batteries, tels que Hydromet en Finlande, pourraient donc avoir accès à davantage de broyat noir pour mener à bien leurs activités.

En outre, au printemps 2026, la Commission proposera des mesures ciblées concernant les débris d'aluminium afin de remédier aux déséquilibres mondiaux, de maintenir la compétitivité des industries de l'aluminium et d'atteindre les objectifs du plan d'action pour l'acier et les métaux. Cette initiative est fondée sur les conclusions du suivi des flux de débris sortant de l'UE lancé par la Commission en juillet 2025 et contribuera à faire en sorte que les fonderies et les recycleurs européens conservent un accès suffisant à des matières premières essentielles. Des actions similaires seront envisagées pour les débris de cuivre, si cela s'avère nécessaire à la suite d'autres activités de suivi.

Pour remédier au flux global de déchets de matières premières critiques, la Commission permettra des transferts efficaces de déchets de matières premières critiques et de matières secondaires au sein de l'UE grâce à la mise en œuvre du règlement sur les transferts de déchets, notamment l'adoption de procédures numériques et la possible inscription sur la «liste verte» de flux de déchets spécifiques à recycler dans l'UE¹⁸. En outre, la Commission comblera les lacunes qui conduisent actuellement à l'exportation vers des pays tiers de débris de cuivre ou d'aluminium présentés frauduleusement comme des produits¹⁹.

3.2. Encourager le recyclage des matières premières critiques

La Commission encourage le recyclage des produits contenant des matières premières critiques. Le règlement sur les matières premières critiques a déjà introduit des exigences en matière d'étiquetage pour les aimants permanents afin d'améliorer les processus de recyclage. Sur cette base, la Commission propose de modifier ledit règlement afin d'**étendre la liste des produits** contenant des aimants permanents pour lesquels une **étiquette** fournissant des informations pertinentes aux recycleurs est requise.

Des mesures supplémentaires sont également nécessaires pour s'assurer que les matières valorisées réintègrent la chaîne de valeur et que les matières premières secondaires sont effectivement utilisées dans de nouveaux produits. Le règlement sur

²⁵ Décision déléguée (UE) 2025/934 de la Commission du 5 mars 2025 modifiant la décision 2000/532/CE afin de mettre à jour la liste des déchets en ce qui concerne les déchets liés aux batteries.

les matières premières critiques se concentre sur les déchets post-consommation afin d'encourager le développement de la collecte de matières en fin de vie et des marchés secondaires au sein de l'UE. Toutefois, il n'inclut pas les déchets pré-consommation dans le calcul du contenu recyclé, bien que leur recyclage soit généralement plus propre, plus aisé et plus rentable. L'inclusion des déchets pré-consommation produits au cours de la fabrication améliorerait l'utilisation efficace des ressources à court terme et compléterait la valorisation des déchets post-consommation, qui reste essentielle pour parvenir à de véritables systèmes de circularité et de recyclage. La Commission propose donc aujourd'hui de modifier le règlement sur les matières premières critiques afin d'exiger une déclaration du **contenu recyclé à partir de déchets pré-consommation et post-consommation**. Sur la base des informations recueillies, la Commission devrait également définir les parts minimales de matières premières critiques valorisées à partir de déchets pré-consommation et post-consommation collectés au sein de l'UE à utiliser dans les aimants permanents incorporés dans des produits. La mesure soutient également la capacité de recyclage au sein de l'UE, en créant des incitations à la production pour des projets tels que MagREEsource en France.

Outre les aimants permanents à base de terres rares, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître la valorisation des matières premières critiques à partir de déchets électroniques. Lors de la révision de la directive relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), dans le cadre de la proposition d'acte législatif sur l'économie circulaire, des mesures seront notamment prises en vue d'améliorer la collecte des équipements électriques et électroniques en fin de vie afin d'accroître la valorisation des matières premières critiques. Il sera également proposé d'améliorer le traitement des équipements électriques et électroniques en fin de vie afin de préserver les composants riches en matières premières critiques. Dans l'attente de son approbation par les colégislateurs, la révision de la directive relative aux véhicules hors d'usage permettra également la valorisation des matières premières critiques provenant de véhicules automobiles.

De même, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour réduire les dépendances critiques de l'Europe à l'égard des engrais, dont certains sont composés de matières premières critiques, par le recyclage et la dynamisation de la production intérieure d'engrais.

3.3. Stimuler l'innovation pour permettre la substitution et l'efficacité

La Commission soutient la recherche et l'innovation (R&I) visant à améliorer les technologies d'extraction, de transformation et de recyclage des matières premières critiques, ainsi que le remplacement des matières premières critiques par des matériaux avancés innovants, des procédés de fabrication avancés et des solutions de substitution. Au cours des cinq dernières années, la Commission a déjà mobilisé 700 millions d'euros, au titre d'Horizon Europe, pour soutenir le développement de projets de R&I sur la chaîne de valeur des matières premières critiques, dont vingt ont contribué à des technologies pour des projets stratégiques menés dans le cadre du règlement sur les matières premières critiques, tels que les projets sur le lithium Barroso, Emili et Keliber.

Afin de développer ce potentiel de substitution et d'efficacité, la Commission lancera des appels spécifiques dans le cadre du programme de travail 2026-2027 d'Horizon Europe, pour un montant de 593 millions d'euros, afin de soutenir l'optimisation de l'utilisation des ressources dans une économie circulaire et dans de nouveaux processus de production.

Le Conseil européen de l'innovation (CEI) fournira un soutien financier mixte supplémentaire de 100 millions d'euros par l'intermédiaire de deux défis du programme «Accélérateur» du CEI: un défi de 50 millions d'euros sur le thème «Boosting the European Critical Raw Materials value chain» (Stimuler la chaîne de valeur européenne des matières premières critiques), et un autre de 50 millions d'euros sur le thème «Advanced Materials for Renewable Energy and Energy Storage Systems» (Matériaux avancés pour les systèmes de stockage des énergies renouvelables et de l'énergie).

Le **Fonds européen de la défense** sera également mobilisé pour accroître la compétitivité et l'innovation de la base industrielle et technologique de la défense européenne en soutenant l'intégration de substituts pertinents aux matières premières critiques dans les produits et technologies de défense.

La Commission européenne aidera les États membres, par l'intermédiaire du forum européen conjoint pour les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC), à déployer des PIIEC afin de promouvoir l'innovation et le premier déploiement industriel dans l'approvisionnement, la transformation et le recyclage des matières premières critiques. Elle soutiendra également, par l'intermédiaire de la plateforme de soutien à la conception de PIIEC, la dernière phase de la conception d'un PIIEC candidat sur les matériaux avancés circulaires.

Parallèlement, la Commission accélérera le développement et le déploiement de substituts des matières premières critiques par l'innovation dans le domaine des matériaux avancés dans le cadre de l'**acte législatif sur les matériaux avancés**.

Actions visant à libérer le potentiel de circularité et d'innovation dans l'UE
D'ici au deuxième trimestre de 2026, la Commission proposera des restrictions à l'exportation de débris d'aimants permanents à base de terres rares.
D'ici au deuxième trimestre de 2026, la Commission proposera également des mesures ciblées pour les débris d'aluminium. Des mesures similaires seront envisagées pour les débris de cuivre, après un suivi plus approfondi.
Dans le cadre de RESourceEU, la Commission propose de modifier le règlement sur les matières premières critiques de manière à accroître la recyclabilité des aimants permanents à base de terres rares.
D'ici au troisième trimestre de 2026, la Commission proposera, dans l'acte législatif sur l'économie circulaire, des mesures visant à accroître la valorisation des matières premières critiques, notamment à partir de déchets électroniques.
D'ici au deuxième trimestre de 2026, la Commission proposera un plan d'action pour garantir la disponibilité et le caractère abordable des engrais domestiques, notamment des actions visant à permettre le recyclage des nutriments et d'autres solutions de substitution aux engrais.
Dans le cadre du programme de travail 2026-2027 d'Horizon Europe, la Commission lancera des appels spécifiques pour un montant de 593 millions d'euros afin de soutenir les objectifs de RESourceEU, avec un soutien financier mixte supplémentaire de 100 millions d'euros du Conseil européen de l'innovation.
D'ici au quatrième trimestre de 2026, la Commission proposera l'acte législatif sur les matériaux avancés.

4. ACCROITRE LA DEMANDE EUROPEENNE EN PROJETS EUROPEENS ET CREER UN MARCHE PERENNE

À l'heure actuelle, la volatilité des prix et le manque de transparence des pratiques de marché compromettent les capacités de production existantes et le développement futur de chaînes de valeur des matières premières critiques plus résilientes. Ces facteurs expliquent en partie le nombre limité d'accords d'engagements d'achat conclus entre l'UE et des partenaires des secteurs en amont et en aval.

Une intervention publique est donc nécessaire pour diversifier les sources d'approvisionnement, mais aussi pour créer des mécanismes de marché et soutenir la mise en œuvre dans le temps des projets dans le secteur des matières premières critiques, en maîtrisant la hausse des coûts, les fluctuations des prix et l'incertitude du marché mondial.

4.1. Permettre l'agrégation de la demande et les achats communs par l'industrie européenne

Dans le cadre de la plateforme de l'UE sur l'énergie et les matières premières, la Commission a mis au point un [mécanisme spécifique relatif aux matières premières](#). Ce mécanisme servira d'outil de mise en relation entre les acheteurs et les fournisseurs de matières premières stratégiques, les établissements financiers et les prestataires de services de stockage. Il permettra aux acheteurs intéressés d'agréger la demande et d'effectuer des achats communs de matières premières, et aux projets naissants de conclure des accords d'achat de la production dans le respect des règles de l'UE en matière d'ententes et d'abus de position dominante. Le mécanisme améliorera également l'accès des PME aux matières premières stratégiques en réduisant leurs coûts de recherche et en leur permettant d'atteindre la taille critique nécessaire pour avoir accès aux gros volumes vendus par les fournisseurs. La plateforme accroîtra considérablement la transparence des marchés des matières premières critiques. Elle pourrait en outre soutenir les futures activités de réduction des risques de la plateforme de financement des matières premières critiques. Lorsqu'il sera opérationnel, le centre s'appuiera sur les activités du mécanisme pour effectuer des achats publics communs pour le compte d'organismes publics et privés.

La Commission a lancé l'enregistrement sur la plateforme le 18 novembre 2025, et le premier cycle de mise en relation aura lieu en mars 2026²⁶. Ce premier cycle ciblera les chaînes de valeur des terres rares, des matières premières pour batteries et des matières premières destinées à la défense immédiatement ou prochainement disponibles, ce qui profitera en particulier aux acteurs des petits marchés non liquides tels que ceux du tungstène ou du gallium²⁷. Le mécanisme relatif aux matières premières sera axé sur les fournisseurs de l'UE, de l'Espace économique européen, des pays et territoires d'outre-mer et des pays des partenariats stratégiques. Les prochains cycles seront axés sur le développement de projets, la mise en place d'un approvisionnement diversifié en matières premières stratégiques pour l'industrie de l'UE et la mise en relation des participants avec les services de stockage et de constitution de stocks.

Cette fonction de connexion au marché assurée par la plateforme doit être complétée par des mécanismes visant à encourager la conclusion de contrats avec des fournisseurs

²⁶ [Plateforme de l'UE sur l'énergie et les matières premières - Mécanisme relatif aux matières premières](#).

²⁷ Les marchés liquides des matières premières critiques se caractérisent par un nombre suffisant de projets du côté de l'offre, de sorte que les instruments fondés sur le marché tels que les enchères peuvent être utilisés pour déterminer un prix concurrentiel (par exemple, le marché du lithium). Les marchés non liquides ne comprennent qu'un seul fournisseur ou un nombre très réduit de fournisseurs (les marchés du gallium ou du germanium, par exemple).

diversifiés. Elle sera reprise à l'avenir par le centre. Dans cette perspective, la Commission lancera un processus avec les parties prenantes en vue d'étudier la conception, la portée et le financement d'un mécanisme rentable permettant d'utiliser un prix plancher pour débloquer des investissements à la fois dans les installations de transformation en Europe et dans l'extraction de minerais critiques en Europe et dans les pays partenaires.

4.2. Stimuler la diversification des matières premières critiques par l'industrie européenne

L'agrégation de l'offre et de la demande est une première étape vers la mise en place d'un marché des matières premières critiques résilient et diversifié. Toutefois, cela ne réduira pas directement le différentiel de prix qui continue d'entraver les projets de l'UE dans le secteur des matières premières critiques et contribue à la volatilité du marché.

Afin d'encourager une plus grande diversification de l'approvisionnement en matières premières critiques, la Commission propose également une modification ciblée du règlement sur les matières premières critiques. En fait, il est indispensable que les secteurs industriels européens en aval s'engagent à diversifier leurs approvisionnements, car ils ne peuvent plus compter entièrement sur les exportations chinoises pour répondre à leurs demandes en matières premières critiques. Dans la pratique, les grandes entreprises devront **procéder à une évaluation des risques de leurs chaînes d'approvisionnement** et adopter, le cas échéant, des mesures d'atténuation, notamment la diversification de leurs sources d'approvisionnement. La Commission devrait avoir la capacité d'inciter à la mise en place de mesures de diversification efficaces que les grandes entreprises devraient adopter en cas de vulnérabilités importantes et, en cas d'inaction, rendre la diversification obligatoire. Cela devrait également contribuer à stimuler la demande de projets relatifs à la chaîne de valeur de l'UE et à garantir l'approvisionnement auprès de pays partenaires de confiance. Dans le contexte géopolitique actuel, les avantages à long terme de la diversification l'emportent largement sur les coûts financiers à court terme. Ils devraient être dûment pris en compte par les entreprises privées ainsi que par les établissements financiers.

En outre, le cas de l'industrie de la défense de l'UE doit faire l'objet d'une attention particulière. Les contrôles des exportations de matières premières critiques, avec présomption d'interdiction pour les utilisations finales militaires, y compris **les contrôles extraterritoriaux d'équipements de défense contenant des matières premières critiques par des pays tiers**, représentent une menace claire et actuelle pour la sécurité et la défense de l'Union. Les institutions et les États membres de l'UE, en coordination avec l'OTAN, devraient mobiliser tous les leviers possibles à leur disposition pour réduire rapidement les dépendances des chaînes de valeur industrielles de la défense en ce qui concerne les matières premières critiques, en utilisant **les dépenses de défense comme catalyseur supplémentaire pour l'adoption des projets prioritaires dans le secteur des matières premières critiques**. La Commission étudie des mesures d'incitation à la diversification de l'approvisionnement en matières premières critiques dans le cadre de la révision des **directives** sur les marchés publics²⁸ et **les marchés publics de défense**, ainsi que de la conception des projets phares relevant de la feuille de route «Préparation de la défense à l'horizon 2030»²⁹. Les pouvoirs adjudicateurs des États membres sont également

²⁸ [Directive 2014/23/UE](#) sur l'attribution de contrats de concession, [directive 2014/24/UE](#) sur la passation des marchés publics et [directive 2014/25/UE](#) sur les services d'utilité publique.

²⁹ Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs

encouragés à permettre aux contractants de s’approvisionner en matières premières de manière sûre, par exemple en donnant la priorité aux projets fondés sur des critères autres que le prix, comme la diversification, notamment lorsqu’ils dépendent de matières premières raffinées ou recyclées dans l’UE.

4.3. Soutenir la constitution de stocks pour accroître la résilience industrielle européenne

La Commission et les États membres s’emploient à coordonner les stocks de matières premières critiques, ce qui peut être un outil essentiel pour limiter les risques liés à l’approvisionnement. À l’heure actuelle, face à la limitation des licences par la Chine, au manque de capacités de stockage, à l’insuffisance des possibilités de financement et à la fluctuation des spécifications matérielles sur de longues périodes de stockage, de nombreuses entreprises n’achètent des matières premières critiques qu’en cas de besoin. Cette situation se traduit par des conditions d’achat sous-optimales en période de prix élevés et par de faibles niveaux des stocks. D’une part, il n’existe pas dans l’UE d’instrument structurel pour gérer les stocks de matières premières critiques et permettre leur libération adéquate et équitable dans les différents États membres en cas de rupture de l’approvisionnement et, d’autre part, des pays tiers tels que le Japon, les États-Unis et la Corée du Sud ont déployé des efforts stratégiques importants en vue de garantir leur propre sécurité et leur propre stabilité économique.

En juillet 2025, l’UE a adopté la stratégie de constitution de stocks, dans le but d’améliorer l’interopérabilité et la coordination des systèmes de constitution de stocks au niveau de l’UE et au niveau national³⁰. En outre, le prochain programme pour l’industrie européenne de la défense soutiendra les activités liées à l’accélération des ajustements aux changements structurels, y compris ceux liés aux matières premières, à la constitution de stocks de ces matières et à la constitution de capacités de réserve.

La Commission et plusieurs États membres collaborent dans le cadre d’un projet pilote sur la constitution de stocks de matières premières critiques en vue d’élaborer une approche efficace et coordonnée de la constitution de stocks de matières premières critiques au sein de l’UE. Le projet pilote deviendra opérationnel début 2026, s’appuiera sur les capacités des États membres et de la Commission et accordera une attention particulière aux matières premières secondaires. Il abordera les aspects logistiques de la constitution de stocks, tels que les conditions d’achat, de stockage et de libération des matières premières critiques. Le projet pilote étudiera également le type de constitution de stocks le plus adapté à l’industrie européenne à la lumière des outils de financement disponibles pour ces activités et afin d’assurer la cohérence avec les efforts de l’industrie. Le centre intégrera ensuite les activités de ce projet pilote lors des opérations de constitution des stocks.

Actions visant à accroître la demande européenne de projets européens et à créer un marché pérenne

D’ici au premier trimestre de 2026, la Commission lancera le premier cycle de mise en relation dans le cadre de la plateforme de l’UE sur l’énergie et les matières premières, qui sera axé sur

adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE.

³⁰ COM(2025) 528 final.

les chaînes de valeur des matières premières à base de terres rares pour les aimants permanents, les batteries et la défense.
Dans le cadre de RESourceEU, la Commission propose de modifier le règlement sur les matières premières critiques afin de stimuler les efforts de diversification de la chaîne d’approvisionnement des grands opérateurs du marché, de façon à éviter la dépendance à l’égard de sources d’approvisionnement uniques.
La Commission explore les moyens d’inciter à la diversification dans le cadre de la révision des directives sur les marchés publics et les marchés publics de défense, ainsi que de la conception des projets phares «Préparation de la défense à l’horizon 2030».
D’ici au premier trimestre de 2026, la Commission et les États membres lanceront un premier projet pilote sur la constitution de stocks de matières premières critiques.

5. PROTÉGER LE MARCHÉ UNIQUE ET LA RÉSILIENCE DE LA CHAÎNE DE VALEUR DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES DE L’UE

5.1. Renforcer le suivi des chaînes d’approvisionnement et coordonner les réactions aux ruptures d’approvisionnement

En temps de crise, la première responsabilité de l’UE consiste à protéger le marché unique, et la Commission veille à ce que les États membres travaillent ensemble et non les uns contre les autres. Tel est le principal objectif du **règlement sur les situations d’urgence dans le marché intérieur et la résilience du marché intérieur (SURMI)**³¹. Dès l’entrée en vigueur de cette législation en mai 2026, et sur la base des renseignements recueillis lors de la mise en œuvre du règlement sur les matières premières critiques, la Commission utilisera la boîte à outils du SURMI pour relever les défis qui se posent tout au long de la chaîne de valeur de l’UE. En cas d’activation des modes d’alerte ou d’urgence dans le marché intérieur conformément au SURMI, la Commission sera en mesure de répondre aux demandes d’informations sur les capacités de production et les stocks, les perturbations des chaînes d’approvisionnement ou les pénuries, mais aussi de procéder à des achats conjoints, d’ordonner des demandes prioritaires et de coordonner la distribution de la constitution des stocks.

En prévision de l’entrée en vigueur de cette législation, la Commission a déjà réuni les États membres afin de faire le point sur les ruptures d’approvisionnement et de coordonner les réactions. Cela a été possible grâce au suivi des chaînes d’approvisionnement mené dans le cadre du règlement sur les matières premières critiques. Les États membres et la Commission ont commencé à tester la résistance des chaînes d’approvisionnement stratégiques, et les prochains exercices conjoints seront axés sur les chaînes de valeur des éléments de terres rares et les matières premières critiques liées à la défense. Les États membres sont également tenus d’assurer le suivi des principaux opérateurs du marché tout au long de la chaîne de valeur des matières premières critiques et d’informer la Commission si des événements majeurs risquent d’entraver le fonctionnement normal de leurs activités. Il est important de travailler avec des partenaires de confiance pour évaluer les ruptures d’approvisionnement et renforcer la préparation.

³¹ Règlement (UE) 2024/2747 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2024 établissant un cadre de mesures relatives à une situation d’urgence dans le marché intérieur et à la résilience du marché intérieur et modifiant le règlement (CE) n° 2679/98 du Conseil (règlement sur les situations d’urgence dans le marché intérieur et la résilience du marché intérieur).

5.2. Protéger l'UE contre les ingérences hostiles

La Commission s'emploie à utiliser les renseignements recueillis sur les pratiques de marché potentiellement préjudiciables. Bien que les investisseurs étrangers puissent contribuer aux projets dans le secteur des matières premières critiques dans l'UE, cette dernière doit s'assurer que ces investissements offrent une réelle valeur ajoutée au marché unique et correspondent à ses objectifs en matière de sécurité économique. Compte tenu du caractère stratégique de la chaîne de valeur des matières premières critiques, la Commission intégrera les projets stratégiques du règlement sur les matières premières critiques en tant que *«projets ou programmes présentant un intérêt pour l'Union»* au titre du règlement sur les investissements directs étrangers, renforçant ainsi le contrôle sur les investissements étrangers dans la chaîne de valeur des matières premières critiques de l'UE pour des raisons de sécurité.

Le programme de travail d'Horizon Europe pour la période 2026-2027 limitera la participation des entités chinoises et des entités établies dans l'UE et contrôlées par la Chine à toutes les actions de recherche et d'innovation dans le domaine des matières premières critiques. La Commission s'efforcera de reproduire cette approche à l'égard d'autres instruments de financement de l'UE et encourage les États membres à prendre des mesures similaires concernant leur propre soutien financier aux matières premières critiques.

S'appuyant sur les efforts déployés collectivement pour protéger les chaînes d'approvisionnement contre les pratiques commerciales déloyales, **la Commission, les pays du G7, l'Australie et l'Ukraine ont approuvé la feuille de route du G7 pour encourager la création de marchés fondés sur des normes pour les minéraux critiques**³². La mise en œuvre de la feuille de route améliorera la traçabilité et la transparence de la chaîne d'approvisionnement tout en fixant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance en vue de la mise en place de marchés haut de gamme fiables et sûrs pour les minerais critiques. Cela permettra de tirer parti de la demande pour les marchés des primes au niveau international et de faire de la production responsable la référence mondiale. La Commission veillera à ce que la diversification et la résilience de la chaîne d'approvisionnement restent des composantes essentielles des marchés fondés sur des normes.

Afin de protéger les investissements de l'UE et des États membres dans les projets dans le secteur des matières premières critiques, il sera essentiel de veiller à ce que leur viabilité ne puisse pas être entravée par des pratiques et des politiques prédatrices de manipulation du marché et d'économie non marchande de la part des fournisseurs en place. En étroite coordination avec le G7 et d'autres partenaires, et conformément à la communication sur la sécurité économique, **la Commission a l'intention d'élaborer et de mettre en œuvre une approche stratégique solide, y compris des instruments commerciaux, qui permette à l'UE d'agir rapidement et de manière décisive en cas de pratiques non marchandes de la part de pays tiers, telles que des manipulations des prix, dans les chaînes de valeur des matières premières critiques**³³. Dans ce cadre, elle mettra à profit les principaux atouts de l'UE, tels que l'accès à son marché unique, pour garantir un accès

³² <https://g7.canada.ca/fr/nouvelles-medias/nouvelles/feuille-route-promouvoir-marches-fondes-normes-mineraux-critiques/>.

³³ Insérer référence.

à court terme aux matières premières critiques en cas de perturbations de la chaîne d'approvisionnement par des pays tiers.

Actions visant à protéger le marché unique et la résilience de la chaîne de valeur des matières premières critiques
À partir du deuxième trimestre de 2026 et chaque fois que cela sera nécessaire, la Commission mobilisera la boîte à outils du SURMI pour protéger le marché intérieur contre les ruptures d'approvisionnement dans la chaîne de valeur des matières premières critiques.
D'ici au deuxième trimestre de 2026, la Commission intégrera les projets stratégiques du règlement sur les matières premières critiques dans le règlement sur les investissements directs étrangers afin de renforcer le contrôle des investissements étrangers dans les secteurs stratégiques.
Parallèlement, la Commission et les partenaires du G7 développeront des marchés des matières premières critiques fondés sur des normes reposant sur des critères environnementaux, sociaux, de gouvernance, de diversification de l'approvisionnement et de résilience.
D'ici au deuxième trimestre de 2026, la Commission élaborera une approche stratégique solide, y compris des instruments commerciaux, afin de réagir aux pratiques non marchandes, telles que les distorsions de prix, sur la chaîne de valeur des matières premières critiques.

6. ÉTABLIR DES PARTENARIATS AVEC DES PAYS TIERS AFIN DE SE DIVERSIFIER

6.1. Renforcer et élargir l'engagement de l'UE

Afin de diversifier l'approvisionnement de l'UE en matières premières critiques, la Commission poursuit, au nom de l'UE et en coopération avec les États membres, des objectifs diplomatiques volontaristes en matière de matières premières critiques. Outre les accords de libre-échange et les partenariats pour des échanges et des investissements propres, **15 partenariats stratégiques** sur les matières premières ont été signés à ce jour, depuis 2021, avec des pays riches en ressources, et l'UE élargit encore son **réseau de partenariats avec des partenaires de confiance**³⁴.

Ces partenariats ont pour but de bénéficier à la fois à l'UE et à ses partenaires en favorisant la création de valeur locale. Il est essentiel de créer de la valeur ajoutée et des emplois au niveau local, notamment en permettant aux pays tiers de renforcer leurs capacités dans des domaines autres que l'extraction. De manière générale, l'objectif des partenariats est d'intégrer les chaînes de valeur des deux parties par le soutien à des projets communs et la coopération en matière de normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), de recherche et d'innovation.

Le dernier protocole d'accord en date a été conclu avec l'**Afrique du Sud** le 20 novembre 2025. Sa mise en œuvre devrait permettre de soutenir des projets concrets tels que le projet stratégique Zandkopsdrift portant sur la production de terres rares et de manganèse, et l'usine de production de monohydrate de sulfate de manganèse de haute pureté de la Manganese Metal Company. Par ailleurs, la Commission a lancé des négociations

³⁴ Argentine, Australie, Canada, Chili, République démocratique du Congo, Groenland, Kazakhstan, Namibie, Norvège, Rwanda, Serbie, Afrique du Sud, Ukraine, Ouzbékistan et Zambie.

bilatérales avec le **Brésil**, un partenaire stratégique disposant d'importantes chaînes de valeur de terres rares, niobium, nickel, graphite, lithium, manganèse et aluminium.

La Commission s'emploiera également à intégrer la chaîne de valeur des matières premières critiques de l'UE avec les partenaires stratégiques, les pays signataires d'accords de libre-échange, les pays concernés par l'élargissement et la politique de voisinage. Par exemple, elle financera des projets dans le secteur des matières premières critiques par l'intermédiaire du cadre d'investissement pour l'Ukraine, qui pourrait bénéficier aux projets stratégiques ukrainiens et dynamiser la mise en œuvre du partenariat stratégique UE-Ukraine sur les matières premières. Le cas échéant, elle fournira également des instruments financiers par l'intermédiaire du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux afin de faciliter l'intégration de leurs chaînes de valeur industrielles avec l'UE. Le renforcement de la coopération avec les pays de notre voisinage, en particulier en Afrique du Nord, pour ce qui concerne l'accès aux ressources en phosphate minéral et en potasse, ainsi que dans le Golfe, sera encouragé. Le prochain plan d'action du pacte pour la Méditerranée contiendra une série de projets d'investissement qui offriront également des possibilités mutuellement bénéfiques à nos pays partenaires du voisinage méridional.

6.2. S'appuyer sur des initiatives multilatérales pour garantir un approvisionnement diversifié

Sur le plan multilatéral, l'UE et les partenaires du G20 se sont félicités de la mise en place d'un **cadre pour les minerais critiques**, un plan de coopération visant à garantir que les minerais critiques favorisent une croissance et une prospérité durables tout au long de la chaîne de valeur³⁵. Ce cadre contribuera, entre autres, à accélérer la cartographie des ressources géologiques, à améliorer les normes ESG et à accroître les investissements dans la chaîne de valeur des matières premières critiques.

Afin de réduire collectivement les risques liés aux projets dans le secteur des matières premières critiques, la Commission soutient l'alliance sur la production de minéraux critiques menée par la présidence canadienne du G7. La liste des projets soutenus et annoncés lors de la réunion ministérielle du G7 d'octobre 2025 constitue une première étape vers la mise en place de mesures coordonnées pour soutenir la chaîne d'approvisionnement mondiale en matières premières critiques. Les prochaines itérations devraient inclure des projets supplémentaires menés dans différentes juridictions. L'alliance sur la production de minéraux critiques et la feuille de route du G7 sur les marchés fondés sur des normes font écho aux actions décrites ci-dessus, tant du côté de l'offre que du côté de la demande de la chaîne de valeur des matières premières critiques.

Actions de partenariat avec des pays tiers en vue de diversifier les approvisionnements
Les outils diplomatiques et économiques de l'UE dans le contexte de l'Équipe Europe soutiendront également la conclusion de contrats entre des entreprises de l'UE et de pays tiers.
La Commission lancera des négociations relatives à un partenariat avec le Brésil dans le domaine des matières premières critiques.

³⁵ <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2025/11/22/g20-johannesburg-leaders-declaration/>.

La Commission renforcera la coopération avec le voisinage méridional, notamment avec le prochain plan d'action du pacte pour la Méditerranée.
La Commission mettra à profit l'alliance du G7 sur la production de minéraux critiques pour réduire les risques liés aux projets dans le secteur des matières premières critiques dans l'UE et les pays partenaires.
La Commission assurera le suivi de l'engagement commun et des efforts soutenus en faveur de la diversification au niveau du G20, dans le cadre du cadre du G20 sur les minerais critiques.

CONCLUSION

Bien que l'Union européenne ait défini une stratégie claire pour garantir son approvisionnement en matières premières critiques, la réduction de l'importante dépendance actuelle se fera de manière progressive et à moyen terme. Compte tenu de l'ampleur du défi, seule une action collective et conjointe décisive de l'UE et des États membres peut soutenir l'industrie européenne dans ses efforts de diversification à grande échelle par la mobilisation de divers outils, compétences et capacités financières en vue du développement d'une chaîne de valeur stable et efficace des matières premières critiques de l'UE.

Le plan RESourceEU définit un certain nombre d'actions destinées à renforcer la politique de diversification de l'UE et devant produire des effets à court terme, en vue d'accroître rapidement sa résilience face aux perturbations des chaînes d'approvisionnement et de donner aux marchés une nouvelle direction stratégique à moyen terme. Ces actions seront étayées par la création d'un centre qui gèrera des outils spécifiques et des mécanismes de soutien des prix, et qui aura la capacité de promouvoir la diversification, le développement de projets et la résilience de la chaîne de valeur des matières premières critiques de l'UE. Le centre sera soutenu par la force de frappe financière du Fonds européen pour la compétitivité, proposé dans le cadre du futur cadre financier pluriannuel.

La diversification de l'approvisionnement en matières premières critiques doit devenir une priorité politique absolue de l'UE au cours des prochaines années. À cette fin, la Commission intensifiera ses efforts, en mobilisant tous les instruments stratégiques et financiers, pour élargir la base de fournisseurs de matières premières critiques de l'UE, renforcer l'extraction et le recyclage au niveau national et réduire les dépendances excessives actuelles en ce qui concerne les matières premières critiques. La Commission européenne appelle à une coopération renforcée sur les matières premières critiques avec le Parlement européen, les États membres de l'UE, les partenaires de pays tiers, les parties prenantes industrielles et la société civile. La Commission invite le Conseil européen à approuver ce plan. RESourceEU ne réussira que si nous unissons nos efforts.